

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2023.7.9.60

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023 à 09h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Fatima ABERKANE-JOUDANI, Julien AGUIN, Josée ARGENTIN, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON, Christian HUS, Sylvain JONNET, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Michel ROBERT, Alain TRUCHON, Franck VERNIN, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
13/09/2023

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Louis VOGEL, Serge DURAND a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Pascale GOMES a donné pouvoir à Henri MELLIER, Thierry SEGURA a donné pouvoir à Kadir MEBAREK.

Date de l'affichage :
21/09/2023

ABSENTS EXCUSES

Gilles BATTAIL, Noël BOURSIN, Thierry FLESCH.

Nombre de membres :
en exercice : 31
présents ou représentés : 28

**OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE "ZD100P" POUR LA REALISATION D'UNE
VOIE VERTE RUE DES TROIS MOULINS SUR LA COMMUNE DE MAINCY**

Le Bureau Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU le Code Civil ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS), et plus précisément, sa compétence facultative en matière de création et d'entretien des liaisons douces répondant aux critères du schéma directeur communautaire (SDLD) et inscrites dans celui-ci ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2020.3.4.76 du 17 juillet 2020 donnant délégation d'attributions du Conseil au Bureau Communautaire ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2021.3.11.81 du 31 mai 2021, relative à la modification simplifiée du Schéma Directeur des Liaisons douces de la CAMVS ;

VU les concertations et accords engagés entre Monsieur Guérin François, propriétaire de la parcelle cadastrée « ZD 100 » et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

CONSIDÉRANT que l'Agglomération Melun Val de Seine s'est dotée d'un Schéma Directeur des Liaisons Douces visant à développer l'usage du vélo pour les déplacements « utilitaires » et « loisirs » et que, cet outil d'orientation et de planification, approuvé pour la première fois en janvier 2007, puis plusieurs fois actualisé, et en dernier lieu en 2021, doit permettre la constitution d'un véritable réseau cyclable à l'échelle de l'Agglomération, offrant aux utilisateurs des itinéraires continus, confortables, sécurisés et jalonnés ;

CONSIDÉRANT que le développement touristique du territoire représente à ce titre un enjeu important du SDLD, pour lequel plusieurs itinéraires prioritaires ont été identifiés, et notamment celui permettant d'étendre le cheminement le long du cimetière pour rejoindre le château de Vaux-le-Vicomte ;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de ce cheminement nécessite de procéder à des acquisitions foncières sur le territoire communal de Maincy ;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de la parcelle cadastrée « ZD 100P », d'une superficie totale de 8m², facilitera le cheminement le long du cimetière pour rejoindre le château de Vaux-le-Vicomte ;

CONSIDÉRANT les négociations menées en vue de l'acquisition de ladite parcelle pour le compte de la Communauté d'Agglomération, sur la base d'un prix forfaitaire de 1,00 €, soit un prix total de 8,00 €.

DÉCIDE,

D'ÉMETTRE un avis favorable à l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section ZD numéro 100P, sise Rue des Trois Moulins à Maincy, représentant une surface totale de 8 m², au prix de 1,00 € par m², soit un total de 8,00 €, en vue de réaliser la voie verte et d'étendre le cheminement le long du cimetière ;

D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente et toutes pièces se rapportant à la vente dudit bien avec Monsieur Guérin François, Rue des Trois Moulins 77950 Maincy, ou toute personne pouvant s'y substituer, dans les conditions ci-dessus décrites ;

DE DÉSIGNER, en qualité de notaire chargé de dresser les actes à intervenir en relation avec le notaire du vendeur, l'étude Laroche et associés – 3 boulevard Gambetta – 77000 Melun, et ce, aux frais de la Communauté d'Agglomération.

Adopté à l'unanimité.

Fait le mercredi 27 septembre 2023 à Dammarie-Lès-Lys.

Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20230927-52601-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/23

Publication ou notification : 29/09/2023

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional